

SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE



DOSSIER DE PRESSE

16 décembre 2010



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise



SOMMAIRE

UNE NOUVELLE RÈGLE DU JEU / page 3

LE DÉBAT ET LA CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET / page 4

L'ESSENTIEL DU SCOT / page 5

UN PROJET PARTAGÉ ET DÉCLINÉ DANS LES TERRITOIRES / page 8

UN PROJET COORDONNÉ AVEC LES TERRITOIRES VOISINS / page 9

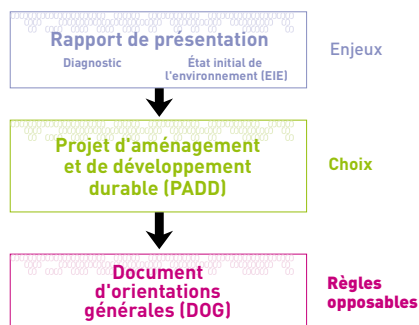


SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ UNE NOUVELLE RÈGLE DU JEU

Doter l'agglomération lyonnaise de nouvelles orientations d'aménagement pour le long terme dans un cadre cohérent, telle est la vocation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté ce 16 décembre 2010.



LES 3 PIÈCES DU SCOT

UN DOCUMENT JURIDIQUE DE MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SCOT décline à l'échelle de l'agglomération les orientations d'aménagement métropolitaines définies par la DTA et les dispositions arrêtées en commun par l'inter-Scot. Il s'impose aux documents de planification sectorielle, comme les PLU, les PLH et les PDU. Mais il n'a pas vocation à déterminer l'utilisation des sols à la parcelle. Par exemple, le SCOT «localise» le territoire urbain, mais c'est le PLU qui le «délimite». Les PLU, PDU, PLH... devront être révisés pour devenir compatibles avec le SCOT.



LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le SCOT de l'agglomération lyonnaise s'applique aux 57 communes du Grand Lyon ainsi qu'aux 17 communes voisines de l'Est lyonnais, du Val d'Ozon et de Givors/Grigny, soit 1,31 million d'habitants au total.

- 72 communes
- 1 312 000 habitants*
- 730 km²
- 665 000 emplois*
- 575 000 ménages*

* recensement au 01.01.2006

UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SEPAL

Créé en 1985, le Syndicat Mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) a élaboré le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992 (SDAL). Depuis 2002, il s'est doté d'un nouveau périmètre (intégration de Givors, Grigny, Communay, Ternay; retrait de Brignais, Chaponost et Vourles) et a envisagé la révision du SDAL et l'élaboration du SCOT en 2004.

Ce document aujourd'hui approuvé, **le Sepal a désormais en charge son suivi et sa mise en œuvre.** Au-delà, il devra approfondir les orientations de développement portées par le SCOT sur **sept «territoires de projet»** stratégiques pour l'agglomération. Il devra également mettre en place **les outils d'évaluation** nécessaires pour suivre dans le temps les impacts de la mise en œuvre du projet, et poursuivre le travail avec les territoires voisins pour construire la métropole de demain, à l'échelle correspondant au vécu des habitants.



SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ LE DÉBAT ET LA CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET

Plaçant au cœur de sa démarche d'élaboration l'ouverture de débats avec l'ensemble des acteurs concernés, le SCOT de l'agglomération lyonnaise est le fruit de plusieurs années de travail et de dialogue avec les élus, l'État, les collectivités partenaires, les territoires voisins, le monde socioprofessionnel et la société civile. Depuis un an, le projet de SCOT a notamment fait l'objet d'un large débat public.



DIALOGUE ET CONCERTATION AVEC LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES

La concertation avec les élus et techniciens des 72 communes du Sepal, les personnes publiques associées* et les acteurs clés du territoire a été amorcée dès 2005, sous forme de commissions territoriales, d'ateliers thématiques, ou encore de grands séminaires. Les échanges ont permis d'identifier les grands enjeux d'aménagement préalablement à la construction d'un projet de territoire partagé.

* État, Région, Département, Chambres consulaires, Autorités organisatrices de transport.



www.scot-agglolyon.fr

INFORMER TOUT AU LONG DU PROJET

Le Sepal a également diffusé tout au long de l'avancement du projet, divers outils d'information à destination de la population : lettres d'information, exposition itinérante, site internet, registres de concertation dans les lieux publics. Cette concertation a pris fin avec l'arrêt du projet en décembre 2009. Un dialogue particulièrement soutenu s'est également engagé dès 2006 avec la société civile dans le cadre du Conseil de Développement de l'agglomération lyonnaise.



LE DÉBAT PUBLIC QUI S'ACHÈVE

Conformément au Code de l'environnement, le Sepal a organisé au cours de l'année 2010 deux grandes phases de débat, sur la base du projet de SCOT arrêté par les élus en décembre 2009.

Les collectivités membres du Sepal, les personnes publiques associées, les communes et les EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, ainsi que les Scot voisins ont été consultés entre janvier et avril 2010. Une enquête publique a ensuite été organisée en mai et juin 2010.

Sur la base des avis exprimés et du rapport de la commission d'enquête publique, les élus du Sepal ont finalisé la rédaction du SCOT en vue de son approbation définitive ce 16 décembre 2010.



SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ L'ESSENTIEL DU SCOT

Entre l'identification des grands défis en 2005 et l'approbation du SCOT ce 16 décembre 2010, près de six années se sont écoulées. Le temps de construire une vision politique au travers d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) validé en 2007 puis actualisé tout au long du processus. Et le temps d'élaborer en 2008-2009 un Document d'Orientations Générales (DOG) dont les prescriptions sont désormais opposables.

DES GRANDS DÉFIS...

Lors du lancement du SCOT, les élus de l'agglomération ont mis en évidence cinq thématiques. Des ateliers de travail sur chacun de ces thèmes ont contribué à construire les grands objectifs du projet de SCOT.



ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET SOLIDARITÉ

Comment assurer la croissance démographique dans le cadre d'une plus grande solidarité ?

Le SCOT prévoit de faire en sorte que l'agglomération-centre, au cœur du territoire métropolitain, propose une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins sociaux.



EMPLOI ET RAYONNEMENT

Comment accompagner les mutations économiques et maintenir les capacités de développement ?

Maintenir et régénérer la base productive par l'innovation et la connaissance, affirmer son rôle de métropole tertiaire de la deuxième région productive de France, déployer sur le territoire les grands équipements métropolitains nécessaires à son rayonnement, tels sont les enjeux auxquels est confrontée l'agglomération.



MULTIPOLARITÉ, DÉPLACEMENTS ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

Peut-on tendre vers un modèle urbain plus durable ?

Le SCOT propose une forme d'organisation urbaine, plus multipolaire, à même de renforcer les pôles urbains bien dotés en équipements et en transports en commun et de « coller » le plus possible au vécu des habitants.



ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Quel avenir pour ces espaces face à la pression urbaine ?

Cette question concerne plus de 50% du territoire de l'agglomération qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité, des supports d'activités récréatives, et des espaces de production agricole. Parce qu'ils représentent un patrimoine précieux, le SCOT considère ces espaces comme des « pleins » porteurs de projets et de fonctions économiques et sociales essentielles.



ENVIRONNEMENT

Comment préserver et mobiliser les ressources pour une gestion économe et durable de l'espace ?

Dans un contexte réglementaire très évolutif, il s'agit pour le SCOT d'anticiper les conséquences d'une rupture énergétique, de travailler à réduire les nuisances et de protéger les ressources non renouvelables. En résumé, rechercher un modèle de développement plus économe de ses ressources, de ses espaces et plus protecteur de la santé de ses habitants.



... AU PROJET D'AGGLOMÉRATION

S'appuyant sur l'identification de ces grands enjeux et sur une analyse approfondie et prospective du territoire, pour l'agglomération de demain, les élus ont affirmé trois choix fondateurs inscrits dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : promouvoir le développement économique et résidentiel de l'agglomération, faire de l'environnement un facteur de développement, rechercher un « vivre ensemble » plus solidaire. Des choix traduits en principes d'aménagement et en orientations de nature prescriptive dans le DOG (Document d'Orientations Générales).



TROIS CHOIX FONDATEURS

LE CHOIX DU DÉVELOPPEMENT

L'attractivité économique : pour peser au plan européen, le SCOT promeut le développement économique et résidentiel de l'agglomération. L'attractivité économique se construit à partir des pôles de compétitivité et d'excellence du territoire, de leurs ressources d'innovation, des grandes fonctions métropolitaines (université, culture...). Elle s'appuie également sur une bonne accessibilité du territoire et un portefeuille d'équipements métropolitains renforcé.

→ Et dans le DOG

- 2000 hectares réservés pour l'accueil d'activités économiques.
- Un renforcement des grands équipements et de l'offre d'immobilier tertiaire.
- La réservation de foncier à proximité des épices des pôles de compétitivité et des grands campus.
- Une nouvelle organisation du développement commercial.
- Des zones d'activités plus denses et mieux desservies par les transports en commun.



L'attractivité résidentielle : le SCOT prévoit l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires et la création de 7 500 logements neufs par an d'ici 2030. Pour cela, il propose un modèle de développement urbain plus « intensif », avec une priorité forte à la densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis en transports en commun. Objectif : construire une « ville des courtes distances » plus sobre sur le plan énergétique.

→ Et dans le DOG

- Des constructions plus compactes pour passer d'une moyenne de 26 logements par hectare à 36 d'ici 2030 sur le territoire du SCOT.
- Une localisation préférentielle dans des secteurs de renouvellement urbain proches des transports en commun (polarités, sites de projet, corridors urbains, quartiers de gare).



LE CHOIX DE L'ENVIRONNEMENT

Le SCOT fait de l'environnement un facteur de développement. Un moyen d'anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions énergétiques et de santé publique : l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, la réduction du bruit...

→ Et dans le DOG

- Une préservation des ressources naturelles (eau, matériaux), avec notamment une protection des zones de captage en eau potable.
- Un objectif de réduction, d'ici 2020, de 20 % des gaz à effet de serre, de 20 % de la consommation d'énergie et une proportion de 20 % d'énergies locales renouvelables dans la consommation globale.
- Un objectif de réduction des déchets à la source avec moins de 300 kg par habitant et par an d'ici 2017.

LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ

Le SCOT ambitionne un « vivre ensemble » nourri par plus de solidarité. Pour renforcer la diversité sociale, le projet prévoit un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti.

→ Et dans le DOG

D'ici 2030 :

- 50 000 à 60 000 logements sociaux à construire.
- Un parc de logements qui devrait compter de 28 à 30 % de logements sociaux.



UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE AUTOUR DE 3 GRANDS RÉSEAUX

Pour construire cette métropole attractive, nature et solidaire, le SCOT propose la mise en place d'une organisation urbaine multipolaire fondée sur une douzaine de bassins de vie et une vingtaine de polarités urbaines. Bien desservies en transports collectifs et bien dotées en équipements, ces polarités constitueront les lieux préférentiels, mais non exclusifs, du développement résidentiel. Un principe qui devrait permettre de limiter l'accroissement des déplacements et de préserver les espaces naturels et agricoles. Cette organisation multipolaire s'appuie sur trois réseaux.



LE RÉSEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS, en particulier le réseau ferré, qui doit devenir une véritable étoile ferroviaire, complétée par un maillage du territoire en lignes de rocades. Objectif : construire un réseau express métropolitain (REAL), de type RER.

→ Et dans le DOG

- Des interconnexions du réseau permettant la desserte des polarités et un bon maillage du territoire.
- Un renforcement de l'intermodalité en augmentant notamment le nombre de parcs relais aux entrées d'agglomération.
- Une meilleure accessibilité des gares.



LE RÉSEAU VERT DES ESPACES NATURELS, agricoles et forestiers, considéré comme une infrastructure à part entière, que le SCOT entend préserver, valoriser (en s'appuyant notamment sur le potentiel économique agricole) et mieux relier. Pour assurer l'équilibre fondateur ville-nature qui est aussi un puissant facteur d'attractivité, cette armature verte doit continuer à occuper la moitié du territoire.

→ Et dans le DOG

- Des mesures de protection du foncier naturel et agricole.
- L'identification d'un système de liaisons vertes.
- Des corridors écologiques sensibles protégés pour préserver la biodiversité.
- Le développement des aménagements de loisirs et découverte.
- Des paysages mis en valeur.
- Des projets de valorisation pour soutenir l'agriculture périurbaine à mener en partenariat avec les acteurs locaux et notamment avec le Conseil Général.



LE RÉSEAU BLEU DES FLEUVES qui joue un rôle majeur de structuration du territoire et dont les fonctions patrimoniales, récréatives, paysagères et économiques doivent être mises en valeur.

→ Et dans le DOG

- Valorisation des berges des fleuves (Rhône et Saône), des grands sites de nature à l'image de Miribel-Jonage, ainsi que des Lônes du Rhône.
- Confortement du Port Édouard Herriot et réservation des espaces en bord à voie d'eau pour créer de nouvelles infrastructures portuaires, au nord comme au sud de Lyon.



SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ UN PROJET PARTAGÉ ET DÉCLINÉ DANS LES TERRITOIRES

Les réflexions menées dans le cadre des commissions territoriales du Sepal ont permis de préciser quelle part prend chaque territoire dans le projet d'agglomération porté par le SCOT.



LE NORD

Le Nord mise sur le renforcement de la desserte en transports collectifs. Fort d'un patrimoine paysager, naturel et agricole exceptionnel et varié, il entend le préserver et en faire un facteur d'attractivité pour les entreprises. Il promeut par ailleurs un projet fort d'aménagement des berges de Saône et la valorisation de ce fleuve comme axe de transport fluvial.



LE SUD

Ce territoire accueille une part importante des grandes réserves économiques et des zones d'activités métropolitaines. Il fait le pari de recomposer la vallée de la chimie autour des technologies vertes. Il envisage également de structurer sa croissance démographique autour de cinq polarités urbaines dont celle de Givors-Grigny, où pourrait se construire à long terme le second confluent de l'agglomération.



L'EST

Assurant un tiers de la croissance démographique prévue par le SCOT, il doit être considéré comme le lieu emblématique de la ville durable du futur, avec des exigences fortes de qualité et de mixité. Il doit également bénéficier de dessertes en transport plus efficaces. Avec la présence de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry sur son territoire, il a vocation à devenir la porte d'entrée internationale de l'agglomération.



L'OUEST

L'Ouest mise sur son développement par l'arrivée du TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) et l'amélioration de sa desserte de transports en commun pour renforcer son attractivité économique. Il table sur les capacités de renouvellement du tissu urbanisé pour mieux préserver sa trame verte. Il entend également diversifier son parc de logements en développant une offre plus accessible aux populations modestes.



LE CENTRE

Le Centre reprend pleinement le rôle attractif qu'il avait perdu en matière de croissance démographique. Il doit le combiner avec l'accueil d'activités économiques dans un souci de mixité fonctionnelle. Il reste la vitrine de l'agglomération pour une majorité de fonctions métropolitaines (notamment l'université) mais doit désormais articuler ses projets avec ceux de la première couronne, en particulier à l'Est, dans une perspective d'épaississement du bassin de vie Centre.

Des conditions particulières d'urbanisation

Le DOG instaure par ailleurs des conditions particulières d'urbanisation pour 3 types d'espace :

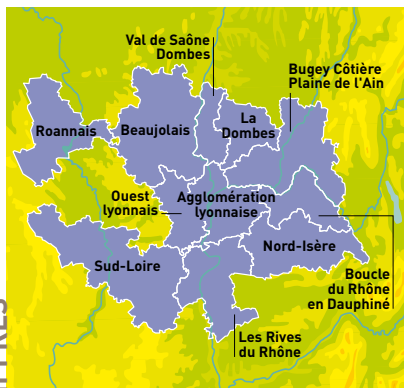
- les territoires de projet porteurs des enjeux majeurs de transformation de l'agglomération (le Centre Est, l'espace interdépartemental de Lyon, Saint-Éxupéry, la Vallée de la chimie, la polarité urbaine de Givors, la Porte Sud-ouest, la Porte Nord-ouest, la vallée de la Saône...) ;
- des sites d'urbanisation sous conditions nécessitant une vigilance particulière dans leur ouverture à l'urbanisation (Lyon Saint-Éxupéry, les Portes du Dauphiné, l'aérodrome de Corbas, les Hôpitaux Lyon Sud de St-Genis-Laval).
- des sites de coupures vertes délimitées, du fait de leur fragilité, et opposables au plan de zonage des futurs PLU.



SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ UN PROJET COORDONNÉ AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



L'INTER-SCOT EN CHIFFRES

- 11 SCOT
- 9 340 km²
- 795 communes
- 2 900 000 habitants
- 2^e région urbaine de France, soit 48 % de la population rhônalpine

* recensement au 01.01.2006

Le SCOT de l'agglomération lyonnaise s'est élaboré sur un périmètre restreint qui ne correspond pas au territoire vécu par les habitants. Pour remédier à cette relative étroitesse du territoire institutionnel, le Sepal a depuis le lancement de la procédure, collaboré avec les territoires voisins, dans le cadre de l'inter-Scot ou de démarches « Scot à Scot ». Une collaboration qui se poursuit aujourd'hui pour accompagner la mise en œuvre du projet métropolitain.

L'INTER-SCOT, UN DISPOSITIF DE COOPÉRATION À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

L'intensité des échanges, l'interdépendance des bassins de vie et des pôles d'emploi font exister au quotidien l'espace métropolitain lyonnais fort de 3 millions d'habitants.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, les 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise ont mis à profit la quasi simultanéité de leur calendrier de travail pour réfléchir ensemble aux enjeux qu'ils partagent. Leur volonté de coopération les a conduits à rédiger un « chapitre commun métropolitain » qui fonde le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce chapitre commun est aujourd'hui largement repris par les onze SCOT. Les PLU, PDU, PLH... devront être révisés pour devenir compatibles avec le SCOT.

DE SCOT À SCOT, DES DÉMARCHES CONCERTÉES SUR DES TERRITOIRES CLÉS

Parallèlement, des démarches « de Scot à Scot » se sont mises en place. Elles ont permis, sur des territoires de « frontières » bien spécifiques, d'ajuster les visions respectives des Scot, de mutualiser des études et de rechercher une meilleure cohérence des projets d'aménagement et de développement. Le redéploiement de la zone industrialoportuaire de Givors/Loire-sur-Rhône (avec le SCOT des Rives du Rhône), l'identification d'une plateforme portuaire Nord (avec le SCOT Val de Saône), la mise à plat des zones d'activités à l'interface de l'A46 Nord, du Val de Saône et du plateau de la Dombes (avec les SCOT Val de Saône/Dombes et Dombes) illustrent cette volonté de coopération, nécessaires pour suivre dans le temps les impacts de la mise en œuvre du projet, et poursuivre le travail avec les territoires voisins pour construire la métropole de demain, à l'échelle correspondant au vécu des habitants.



Le site industrialo-portuaire de Givors/Loire-sur-Rhône



L'A46 dans la Dombes

Pour en savoir +

Le site Internet : www.scot-agglolyon.fr

En ligne, tous les documents officiels du SCOT
(Rapport de présentation, PADD et DOG)



Contact presse

Grand Lyon - service presse

Julie Gaudé

Tél. : 04 26 99 37 52

jgaude@grandlyon.org

Sepal

Immeuble Porte Sud

4, rue des Cuirassiers

69003 Lyon

contact@scot-agglolyon.fr

04 26 99 34 02

TERRITOIRE
PARTENAIRE

sepal

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise